

5 décembre 1872 :
Construction de 3 Bacs en pierre.

Vote de l'établissement
d'un bac en pierre
au Collet

Séance du 4 février 1872 (Suite).
Le bac en bois établi au Collet étant hors d'usage, le Conseil
a voté l'établissement d'un bac en pierre, à condition que les propriétaires
intéressés se chargent du transport des matériaux nécessaires à l'établissement de
cette nouvelle fontaine.
Fait et délibéré, en séance, le jour, mois,
et an que dessus :
Rapprouvé,
Mullinet, Bérard, Guinet, Le maire.
Boutier

Reconnaissant l'urgente nécessité de remplacer le plus tôt possible, par des bassins en pierre les trois bacs en bois de devant chez Moine, sur le Pelon et du Collet (la Tapette) qui tous trois sont hors d'usage, le conseil municipal autorise le maire Romand à traiter de gré à gré avec Mr Auguste Viglianoz de Saint Germain pour l'établissement de ces trois bassins en pierre conformément au devis dressé le 29 septembre par Me Driset, ex agent voyer et vote la somme de 935 francs.

Établissement
de
trois bassins en pierre
Vote et approbation
du
Devis ormaud

935 fr
1000

Séance du 5 Décembre 1872. (fin le 29 Décembre)
(Autorisation en date du 21 gbre 72)

Reconnaissant l'urgente nécessité de remplacer, le plus tôt possible, par des bassins en pierre, les trois bacs en bois, de devant chez Moine, sur le Pelon et du Collet (la Tapette), qui tous trois sont hors d'usage, Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à traiter de gré à gré avec M. Viglianoz Auguste de Saint Germain pour l'établissement de ces trois bassins en pierre, conformément au Devis dressé le 29 gbre 1872, par M. Driset, ex Agent voyer et vote la somme de (neuf cent trente-cinq francs ^{maintenant au devis}), sans mille francs, montant du devis.

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que dessus.
Fanny Rapprouvé, Guinet, Boutier, Le maire
Bérard, errard, Guinet, Romand